



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du 08 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Nombre de membres en exercice : 12

Étaient absents excusés : JONON Corinne, pouvoir à MARTIN Claire

Nombre de membres présents : 11

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Date de convocation : 02/09/2025

OBJET : Provisions pour créances douteuses

Le Maire indique au conseil municipal que le centre de gestion comptable souhaite une provision de 3 402,64 € pour des impayés, qui pourraient devenir irrécouvrables dans les années futures.

Récapitulatif des provisions en fonction de l'ancienneté des titres (dossiers hors surendettement et hors procédures collectives (R.L.L.))

Année	Régime provisions en %	Base de calcul	Provisions au 491x	Base de calcul	Provisions au 496x	Total Provisions
< 2022	100	1 440,83	1 440,83	0,00	0,00	1 440,83
2022	50	5 137,89	2 568,95	0,00	0,00	2 568,95
2023	25	2 328,96	581,74	0,00	0,00	581,74
2024	0	10 923,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2025	0	156 402,66	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		176 231,34	4 591,51	0,00	0,00	4 591,51

PROVISIONS EN STOCK :

(se reporter aux soldes des comptes 49x de la balance)

Si Provisions semi-budgétaires (le plus courant) :

Provisions (49x) : 1 188,87

Si Provisions budgétaires :

Détail des provisions

au 4912 : 0,00

au 4962 : 0,00

PROVISIONS A COMPTABILISER :

Si Provisions semi-budgétaires (le plus courant) :

Prévoir des crédits au 681(7) 3 402,64

Si Provisions budgétaires :

Crédits à prévoir :

Rec 4912-040 et Dép 681(7)-042 0,00

Rec 4962-040 et Dép 681(7)-042 0,00

Le conseil approuve à l'unanimité la provision pour ces impayés.

Une décision modificative sera prise au prochain conseil municipal après avoir fait un point financier car il y aura aussi besoin de financement pour divers travaux d'entretien dans les différents bâtiments communaux qui deviennent de plus en plus vieillissants. Les écritures comptables seront effectuées après cette décision modificative du budget.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 08/09/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Pour Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.
L'e 1^{er} adjoint,
Christian LABOURET.

